

COMMUNE DE CONLIEGE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Présent-e-s:

Le Maire

M. CORDELLIER Jérôme est désigné Secrétaire de séance

Les adjoint-e-s

Mme PETITJEAN Karine

M. FANI Jean-David

Conseiller-e-s

Mme BERGOT Emilie arrivée à 19H31

M. CHAILLON Benjamin

Mme DEHUT Christelle

Mme DENEGNAN Audrey

M. DUPERRON Denis

Mme ETIENNE Marion

M. Nicolas LOYANT

Excusé-e-s :

M. ROUSSEL Jean-Claude donne pouvoir à M. CORDELLIER Jérôme

Mme HERBIN Noëlle donne procuration à Mme DEHUT Christèle

Mme BERGOT Emilie donne procuration à Mme PETITJEAN Karine

Mme RESTELLI Florence donne procuration à M. CHAILLON Benjamin

M. BREMON Laurent donne procuration à M. LOYANT Nicolas

M. LAMBERT Georges

Nombre de votants = 14

La séance est déclarée ouverte à **18h40**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUN 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des 14 votants

2. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE CONLIEGE ET LE PAYS LEDONIEN POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Jérôme CORDELLIER expose que les services du pays lédonien assurent ce service depuis quelques années. Le projet de convention communiqué à tous les membres du conseil n'appelle pas plus de commentaires.

Il est proposé de passer au vote pour accord et donner à monsieur le maire l'autorisation de signer ladite convention.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

C

3. NOUVEAUX TARIFS DES REPAS ET GOUTERS A LA CANTINE GARDERIE PERISCOLAIRE

Présentation de Mme Karine PETITJEAN, 3eme adjointe.

L'objet est de reporter l'impact de l'augmentation des tarifs de la cantine centrale à compter du mois de septembre.

Les tarifs pratiqués sur la période septembre 2020/ juin 2021 sont :

Tarifs journaliers

Garderie matin : 0.50 €

Garderie midi : 0.50 €

Garderie soir : 1.50 €

Cantine garderie, repas inclus : 4.78 €

Garderie exceptionnelle : 2.70 €

Les nouveaux tarifs proposés pour la période septembre 2021/juin 2022 sont :

Tarifs journaliers

Garderie matin : 0.50 €

Garderie midi : 0.50 €

Garderie soir : 1.50 €

Cantine garderie, repas inclus : 4.88 €

Garderie exceptionnelle : 2.70 €

Le sujet n'appelant pas de commentaires, monsieur le maire propose de passer au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

4. DELEGATION DE SIGNATURE A M. ROUSSEL ET MME PETITJEAN POUR L'ACQUISITION ET LA VENTE DE TERRAINS

En l'absence du maire et pour toute affaire de cession ou acquisition de terrains préalablement approuvés par le Conseil municipal, pour parer à toute éventualité d'absence ou d'impossibilité de monsieur le maire, il est proposé d'autoriser M. ROUSSEL, en qualité de 1^{er} adjoint et Mme PETITJEAN, en qualité d'adjointe aux finances de les autoriser à signer tous documents administratifs liés à ces opérations. Cette disposition a pour but de ne pas conditionner le bon déroulement des procédures administratives, ni les retarder, ni les suspendre.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, monsieur le maire propose de passer au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

5. VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur FEBVRE sollicite l'acquisition d'un terrain communal jouxtant sa propriété actuelle.

Il propose la somme de quatre cents (400) euros pour les parcelles n°412 (221 m2) et n°159 (4m2).

Ces parcelles sont situées en zone agricole et en limite de zone constructible.

Le service assainissement d'ECLA a confirmé qu'il n'y a pas de réseaux publics de collectes des eaux usées ou des eaux pluviales dans cette zone.

Il est admis par l'ensemble des membres du conseil que ce terrain n'a aucun caractère d'utilité pour la commune ou ses projets.

Il est proposé aux membres du conseil de statuer sur la demande de monsieur FEBVRE, de valider le coût de cession à 400 euros hors frais de notaire et autres charges ou taxes, et d'autoriser monsieur le maire à procéder à l'ensemble des actions pour la cession desdites parcelles.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

6. ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DE DEUX PROPRIETAIRES

Monsieur De France d'une part, propose la vente à la commune de la parcelle n°121 de 17570 m2 située entre Vatagna et Conliège.

Monsieur PERDRIX d'autre part propose la vente à la commune en un seul lot d'un ensemble de parcelles numérotées : 24 (3085 m2), 33 (645 m2), 35 (2315 m2), 36 (2385 m2), 39 (1918 m2), 67 (3120 m2), 71 (1292 m2), 113 (2050 m2), 186 (1760 m2) et 187 (3710 m2) pour un totale de superficie de 22280 m2, principalement situées autour de Conliège, entre Conliège et Revigny.

L'intérêt de ces acquisitions par la commune est la perspective de les consacrer pour tout ou parties au projet de développement actuellement étudié par les 4 communes de Revigny, Conliège, Perrigny et Montaigu avec l'association Défense Vallée Vallière. Cette étude, réalisée par un collectif constitué de Jura Environnement, l'ADEFOR et la Chambre d'Agriculture a pour objectif de lutter contre l'enfrichement de la vallée par la réintroduction d'activités agricoles responsables répondant à un cahier des charges dont l'ensemble des règles portera sur le respect de l'environnement.

En aucun cas, il s'agit de modifier les zonages. Ces terrains étant en zone agricole où, pour une partie d'entre eux, seuls des bâtiments liés à l'exploitation agricole ou à l'usage de services pour la collectivité sont autorisés et où pour une autre partie, aucune construction n'est autorisée.

En l'état, après échange avec l'un des notaires agissant sur le territoire, monsieur le maire propose de conduire les négociations avec les propriétaires avec pour limite, une somme plafond ne pouvant excéder 12000 euros hors frais de notaire et autres taxes ou charges, pour l'ensemble des acquisitions des terrains proposés par les deux propriétaires.

Réaffirmant l'intérêt de la commune pour être acteur de ce projet collectif à l'échelle de la vallée, reconquérir des friches, réinstaller de l'activité agricole respectueuse de l'environnement, qui peut également revêtir des activités pédagogiques, soutenir le développement touristique et la valorisation du patrimoine pastoral, artisanal et bâti des villages qui la compose, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le maire à procéder à l'ensemble des négociations et faire réaliser l'ensemble des actes nécessaires pour l'acquisition de ces terrains.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

7. TARIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) POUR 2021/2022

Madame Emilie BERGOT rejoint le conseil à 19h31 et participe désormais aux votes, relevant madame PETITJEAN de sa procuration.

Présentation de Mme Karine PETITJEAN, 3eme adjointe.



Tarifs 2020/2021 :

- 25 euros pour un enfant inscrit
- 15 euros supplémentaires pour le 2nd enfant de la même famille inscrit
- 10 euros supplémentaires pour le 3^{eme} enfant de la même famille inscrit

Proposition tarifs 2021/2022, à compter de septembre 2022 donc :

- 25 euros pour un enfant inscrit
- 15 euros supplémentaires pour le 2nd enfant de la même famille inscrit
- 10 euros supplémentaires pour le 3^{eme} enfant de la même famille inscrit
- 5 euros supplémentaires par enfant pour le 4^{eme} enfant de la même famille et les suivants.

Monsieur le maire propose de passer au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

8. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA FORET

Un lot de bois a été accordé début 2020 à monsieur MOUGIN, au-dessus de l'ancienne gare, pour l'euro symbolique.

Un titre de 1 euro a été émis.

Monsieur MOUGIN n'a pas souhaité réaliser cette coupe dont l'exploitation s'avère au final trop onéreuse.

IL convient d'annuler le titre émis par la commune et pour ce faire, d'ouvrir des crédits au compte 673 pour la somme de 100 euros par prélèvement au compte 61524. Cette procédure spécifique est une opération de régularisation strictement comptable.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, monsieur le maire propose de passer au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'invitation de monsieur le maire, exposé de monsieur Denis DUPERRON, conseiller municipal

Les membres de la commission Communication ont envoyé un dossier de demande de subvention aux associations du village et celles régulièrement bénéficiaires de subvention de la commune.

Les associations qui le souhaitent pourront déposer une demande jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire dédiée d'ici la fin de l'année civile.

Les membres de la commission prendront l'attache des associations dont les dossiers étaient incomplets pour les finaliser.

Pour les associations qui ont retourné leur dossier complet, les membres de la commission proposent les subventions réparties selon le tableau qui suit.

Monsieur le maire propose de voter par ligne, les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au vote.

Association	Subvention proposée en euros	nb de votants	Abstentions	Voix contre	voix pour	non votants
Amicale boules Conliègeoises	300	14	0	0	14	0
Les amis de la Percée	350	14	0	0	14	0
Le sou des écoles	500	9	0	0	9	Benjamin Chaillon Marion Etienne Audrey Dailly Jean-David Fani Jérôme Cordellier
L'association de l'Ermitage	600	14	0	0	14	
Club du temps libre toujours jeunes	300	14	0	0	14	
Défense Vallée Vallière	150	10	0	0	10	Florence Restelli Benjamin Chaillon Nicolas Loyant Jérôme Cordellier
Jeux Inter Villages	150	12	0	0	12	Nicolas Loyant Jérôme Cordellier

2350 euros sont ainsi attribués.

10. TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DES AGENTS COMMUNAUX

Présentation de M. Jean-David FANI, 4eme adjoint.

Monsieur Jean-David FANI propose d'actualiser la délibération prise par le conseil municipal en 2017 portant sur les conditions d'autorisation de temps partiel pour les agents communaux.

L'actualisation porte essentiellement sur la formalisation et les modalités de procédure de demande d'exercice de droit ou de gré à gré pour la mise en place de temps partiel.

Il porte sur

- les modalités de répartition de temps : quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle
- Les quotités (50, 60, 70 ou 80% de durée hebdomadaire de service à temps plein)
- La durée
- Les modalités de réintégration ou modification
- Les conditions de suspension du temps partiel

Selon les textes qui régissent le cadre des emplois de la fonction publique territoriale.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, monsieur le maire propose de procéder au vote pour ou contre cette proposition de délibération.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

11. QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la commémoration pour la rafle du 11 juillet
- Informations COVID 19
- Informations travaux et entretiens du village
- Information lancement consultation des habitants du village pour une réflexion sur la sécurisation de l'espace public des traversées de Conliège en octobre.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Monsieur le maire remercie l'ensemble des membres du conseil et du bureau exécutif pour le travail réalisé.

La séance est levée à **19h48**.

Le maire
Jérôme CORDELLIER

